

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

Séance ordinaire du 2 mars 2020

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 mars 2020 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Claude Vasseur, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan Coutu, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2020-03-292

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
Retrait du point 11.2 Station de pompage
Ajout du point 15. Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : activités 2020, modification

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-293

Procès-verbal de février 2020

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en février 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-294

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 mars 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 259 644,55 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Première période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 mars 2020.

2020-03-295

Maison Hina : demande de don

Considérant que Maison Hina Inc. a pour objectif de travailler à un changement social pour parvenir à une société non violente et égalitaire;

Considérant la lettre datée du 28 janvier 2020 de Maison Hina Inc. demandant une subvention pour l'année 2020 afin de continuer le projet de sensibilisation dans les écoles sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu et le service additionnel à l'externe;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à Maison Hina Inc., à titre de subvention pour l'année 2020;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-296

Club de Patinage Artistique de (CPA) Farnham

Considérant la lettre datée du 24 février 2020 de Madame Magalie Laflamme, présidente du CPA Farnham, demandant une commandite de la Municipalité pour le Gala 50^e anniversaire du Club;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ au CPA Farnham;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-297

Société canadienne du cancer : mois d'avril *Mois de la jonquille*

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement des recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

École Notre-Dame-du-Sourire : corridor scolaire

Les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 26 février 2020 de Madame Geneviève Archambault, directrice de l'école Notre-Dame-du-Sourire, demandant l'implication de la Municipalité pour trouver une solution pour assurer la sécurité des élèves marcheurs qui présentement passent près de l'église. Danger causé par la présence de neige accumulée sur le toit de l'église et qui, à certains moments, tombe au sol.

Les membres du Conseil sont conscients de la problématique et le dossier est présentement à l'étude.

Caisse Desjardins du Haut-Richelieu : guichet automatique

Les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 24 février 2020 de Monsieur Luc Bazinet, directeur général de la Caisse du Haut-Richelieu, concernant les raisons de la Caisse d'installer un nouveau guichet automatique (machine sans dépôt) dans l'édifice abritant le bureau municipal et offrant de disponibiliser une de leurs ressources pour une rencontre de groupe à Sainte-Brigide-d'Iberville pour supporter les citoyens dans l'utilisation du téléphone intelligent pour effectuer le dépôt de chèque.

La lettre fait suite à une pétition signée par plus de 330 personnes demandant à Desjardins de modifier ou remplacer le guichet automatique situé au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville par un guichet permettant de déposer les effets bancaires.

Copie de la lettre sera publiée dans le prochain bulletin municipal.

2020-03-298

Adjointe à la direction : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste d'adjointe à la direction de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant les candidatures reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

- d'embaucher Madame Magalie Bouchet à titre d'adjointe à la direction;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Magalie Bouchet – 2 mars 2020 »;
- de fixer la période de probation à 3 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-299

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport annuel d'activités pour l'an 2

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le rapport annuel d'activités de l'An 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'autoriser sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-300

Panneaux de signalisation : achat

Considérant les soumissions reçues pour la fourniture de panneaux de signalisation, poteaux et pièces;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de panneaux de signalisation, de poteaux et des pièces nécessaires à l'installation, à Martech, selon les termes des soumissions reçues, le tout pour un montant maximal de 4 200 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Transport » du budget 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
(TECQ) 2019-2023**

Les documents d'approbation de la programmation partielle de travaux présentée par la Municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 sont déposés.

2020-03-301 9^e Rang - travaux d'élargissement et de resurfaçage de la chaussée : appel d'offres

Considérant que la Municipalité désire obtenir des soumissions pour les travaux d'élargissement et de resurfaçage de la chaussée d'une section du 9^e Rang;

Considérant les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'entériner la parution de l'appel d'offres conformément aux dispositions du Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle de la Municipalité;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-302 Rang de la Rivière Est - travaux de voirie : appel d'offres

Considérant que la Municipalité désire obtenir des soumissions pour les travaux d'élargissement de la chaussée et d'aménagement d'un accotement pavé pour les piétons dans le rang de la Rivière Est;

Considérant les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'entériner la parution de l'appel d'offres conformément aux dispositions du Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle de la Municipalité;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-303 Jardinières : contrat

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du contrat des Serres Ste-Anne inc. pour la production de jardinières;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de production de jardinières aux Serres St-Anne inc., selon les termes du contrat daté du 27 février 2020, le tout pour un montant de 640 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

2020-03-304

Mois de l'arbre et des forêts : demande de plants

Considérant que dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, les membres du Conseil désirent organiser une distribution de plants aux citoyens de la Municipalité;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié la gestion de l'ensemble des demandes de plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de demander 1 000 plants en indiquant une préférence pour les essences suivantes : mélèze, chêne, érable à sucre et sapin bleu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-305

Programme pour une protection accrue de sources d'eau potable – volet 1

Considérant que dans le cadre du Programme pour une protection accrue de sources d'eau potable (PPASEP) volet 1, la Municipalité bénéficie d'une aide financière de 4 261,50 \$ pour réaliser l'étude de vulnérabilité de son site de prélèvement de production d'eau potable;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la *Convention d'aide financière* à signer avec le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la *Convention d'aide financière* pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Les membres du Conseil sont informés qu'il n'y a eu aucun permis émis au cours du mois de février 2020.

2020-03-306

Sablière : demande d'autorisation à la CPTAQ (utilisation à une fin autre que l'agriculture - remblais)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 390 327 et 4 390 340 d'une superficie de 6 ha située dans le rang des Écossais où l'on retrouve une sablière dont une partie est en exploitation et une partie est en cours de remblaiement;

Considérant que les lots 4 390 327 et 4 309 340 se situent dans la zone Ab-2 où les usages agricoles sont autorisés;

Considérant que la sablière bénéficie de droits acquis;

Considérant que les activités de remblais sont conformes au Règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande vise la restauration d'espaces supplémentaires visant un usage à des fins agricoles ou de reboisement;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

Considérant que des travaux de restauration d'une partie de la sablière ont été autorisés par la CPTAQ dans une décision rendue le 11 mars 2015 portant le numéro 400504 et que cette autorisation vient à échéance le 11 mars 2020;

Considérant que la qualité du remblai est soumise à des conditions émises et surveillées par un agronome, selon la décision 400504 de la CPTAQ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'informer la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande **est appuyée** par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Contre proposition

2020-03-307

Sablière : demande d'autorisation à la CPTAQ (utilisation à une fin autre que l'agriculture - remblais)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 4 390 327 et 4 390 340 d'une superficie de 6 ha située dans le rang des Écossais où l'on retrouve une sablière dont une partie est en exploitation et une partie est en cours de remblaiement;

Considérant que ces lots se trouvent dans la zone agricole (Ab-2), selon le plan de zonage de la Municipalité, où les usages agricoles sont autorisés, et que la sablière est un usage considéré comme un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis;

Considérant que des travaux de restauration d'une partie de la sablière furent autorisés selon la décision rendue le 11 mars 2015 sous le numéro de dossier 400504 de la CPTAQ et que la demande actuelle vise à poursuivre la restauration sur de nouvelles superficies;

Considérant que cette demande vise la restauration d'espaces supplémentaires, visant un usage à des fins agricoles ou de reboisement;

Considérant que les activités de remblais visent un usage projeté conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant qu'un puits municipal, situé sur le lot 4 446 398 assurant la desserte de 306 unités de logement, se trouve à moins d'un kilomètre de la partie la plus au sud de la sablière;

Considérant que selon l'étude hydrogéologique réalisée en janvier 2008 « la lagune dans la sablière inexploitée constitue également une zone très vulnérable, car elle reflète la surface de la nappe phréatique du cordon granulaire aquifère »;

Considérant que la contamination de la nappe phréatique par des sols de remblais contaminés serait extrêmement dommageable pour la qualité de l'eau et la santé publique;

Considérant que malgré le fait que certaines démarches sont entreprises afin de s'assurer de la qualité des sols, les craintes quant à la qualité du sol des remblais persistent;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

- d'informer la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande **n'est pas appuyée** par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Mario Daigneault
 Monsieur le conseiller Luc Daigneault
 Monsieur le conseiller Claude Vasseur
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller Clément Brisson

Adoptée

2020-03-308 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : Règlements généraux

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des Règlements généraux des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver les Règlements généraux des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-309 Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : nomination

Considérant que les membres du Conseil désirent pourvoir au poste vacant au sein du Conseil d'administration des Loisirs;

Considérant la candidature reçue suite à l'annonce publiée dans le bulletin municipal pour le poste vacant;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de nommer Monsieur Jean Giguère à titre d'administrateur au Conseil d'administration des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour une durée de 2 ans à compter du 2 mars 2020;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-310 Fête nationale

Considérant que les membres du Conseil désirent que des activités soient organisées dans la Municipalité dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de confier aux Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. l'organisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2020;
- d'autoriser les Loisirs à formuler une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

2020-03-311 **Fête nationale du Québec 2020 : subvention**

Considérant le tableau des subventions et dons aux organismes 2020 adopté par le Conseil en décembre 2019 et prévoyant un don de 5 000 \$ pour l'organisation d'activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2020;

Considérant que la Municipalité a confié aux Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. l'organisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 5 000 \$ aux Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à titre de subvention pour l'organisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-312 **Commission de toponymie du Québec : Parc Yves-Larocque**

Considérant que les membres du Conseil désirent que le nom du parc Yves-Larocque soit officialisé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom Yves-Larocque pour le parc situé au 499, 8^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser la transmission de tous les documents requis pour compléter le dossier de la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-313 **Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : activités 2020, modification**

Considérant que le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. désire devancer la tenue du Derby de démolition du 19 et 20 septembre 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver la tenue du Derby de démolition les 12 et 13 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 mars 2020**

2020-03-314

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Clément Brisson propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Gaétan Coutu, maire suppléant

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Gaétan Coutu, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Gaétan Coutu, maire suppléant